

Compte rendu : Conseil vie lycéenne

Jeudi 16 mars 2023

F019 de 15h25 à 16h40

Ordre du jour :

- 1- Réflexion autour de quatre nouvelles modifications à apporter autour du règlement intérieur
- 2- Echanges autour des modifications antérieures

Ouverture de la séance :

Distribution des supports de travail : règlement intérieur de l'établissement, règlement de la demi-pension.

- 1- Deux modifications sur le règlement intérieur de l'établissement sont abordées.

Premièrement, l'ouverture de la classe de BTS l'an prochain a poussé les personnels à s'interroger sur l'identification de ces élèves. L'usage du badge d'entrée, de manière identique à celle des GRETA, est envisagé.

Les élèves du CVL se questionnent sur leur propre utilisation du carnet de correspondance. Par ailleurs, les CPE se projettent dans la généralisation du badge d'entrée d'ici quelques temps. Les élèves mettent en avant le choix écologique du badge face au carnet de correspondance. Les CPE soulignent également les frais engendrés par les carnets.

Ainsi, la présentation du carnet de liaison est complétée par « *du badge d'entrée* » page 2.

Deuxièmement, suite à un incident vie scolaire, l'équipe s'est questionnée sur la formulation du paragraphe régulant le port de la casquette au sein de l'établissement scolaire. En effet, la rédaction actuelle ne permet pas aux élèves de se couvrir la tête en extérieur, dans la cour de récréation notamment. Ainsi les représentants du CVL ont validé l'ajustement de cet écrit : « *au sein des bâtiments scolaires* » est donc ajouté à 2.3.2.1 page 3 du règlement intérieur.

Deux modifications sur le règlement de la demi-pension ont fait l'objet d'une réflexion.

Les élèves avaient pu constater la mise en place du règlement « par carte bancaire » pour les frais de la demi-pension. Ainsi, ce mode de paiement a été ajouté et validé par les élèves.

Aussi, les CPE évoquent plusieurs problématiques rencontrées au niveau de la demi-pension : les repas servis ne sont pas toujours ceux inscrits au menu. Les réservations des repas étant possibles jusqu'à 10h25, soit une heure avant le début du premier service (11h30), le temps restreint est contraignant pour la préparation des repas. Les agents sont en perpétuelle adaptation des quantités. Le procédé pour réserver son repas a alors été discuté. Les élèves ont voté pour une réservation la veille, soit « jusqu'à 23h59 ». Cependant, les élèves déplorent le manque d'information quant à la réservation en ligne. Les CPE s'engagent à remonter ce dysfonctionnement auprès du service de la demi-pension donc à une plus vaste communication autour de cette possibilité.

- 2- Les élèves sont revenus sur les modifications précédentes, effectives depuis le 01/09/2022 notamment autour de l'usage du téléphone portable.

Les CPE ont rappelé les causes de la régulation de l'usage du téléphone portable dans l'établissement (des élèves indisponibles pour les apprentissages, des vidéos diffusés sur les réseaux sociaux...)

Les élèves entendent et comprennent la nécessité de ce changement et se demandent si cette règle s'applique également aux élèves de BTS.

Les CPE confirment, comme c'est déjà le cas pour les GRETA.